

de profondeur, elle leur imposa l'obligation d'y faire passer, au moins, six défricheurs, l'année suivante, et le même nombre l'année d'après, sous peine de déchoir de leur concession. Les nouveaux propriétaires, pour déterminer plus aisément des défricheurs à passer en Canada, leur faisaient, à leur tour, des concessions de quelque portion de leurs terres. Ainsi le Sieur Robert Giffard, mis d'abord en possession de quelques terres, à Beauport, près de Québec, auxquelles, en 1634, la Compagnie ajouta deux lieues de front sur dix lieues de profondeur, conduisit en Canada, quelques ouvriers, en leur promettant, outre leurs gages et leur nourriture, des concessions de terres sur celles qui lui avaient été attribuées. L'un d'eux, Zacharie Cloutier, charpentier, eut en effet, pour sa part, le fief qu'il appela de son nom la Clouterie, et un autre, Jean Guyon, qui était maçon, le fief du Buisson. L'année 1635, Giffard avait, sur ses terres, sept hommes employés à construire des bâtiments ou à cultiver la terre, et l'année d'après, l'on espérait qu'ils pourraient donner du pain à vingt personnes, par le fruit de leur travail. Mais d'autres, qui entreprenaient aussi des défrichements, ne récoltaient pas tout ce qui leur était nécessaire pour vivre. "L'un des plus grands empêchements que rencontre la colonie "Française, c'est le peu de gens de travail, écrivait, en 1643, le P. Vimont. Chaque famille Française, au moins pour la plupart, fait main- "tenant sa petite provision de froment, de seigle, de pois, d'orge et d'autres "grains nécessaires à la vie humaine, qui plus, qui moins, les uns quasi "pour la moitié de l'année, les autres pour une partie."

XV.

La Compagnie oblige ses concessionnaires de faire venir des Colons, au lieu d'en envoyer elle-même.

Enfin, toujours en vue de peupler le pays, sans frais pour elle-même, la Compagnie, en obligeant ceux à qui elle donnait des terres d'y envoyer des hommes pour les cultiver, mettait pour condition que ces hommes tourneraient à sa décharge, en diminution de ceux qu'elle était obligée d'y faire passer, et seraient réputés faire partie du nombre des siens. C'est ce qu'on lit dans les actes de concessions faites aux Jésuites, aux Hospitalières, aux Ursulines, à François de Chavigny, à Jean Bourdon et à d'autres. Mais, comme il en coûtait beaucoup, pour gager des défricheurs, pour les faire passer en Canada, les nourrir dans ce pays, les vêtir, les loger, et les traiter en cas de maladie, plusieurs, en France, se faisaient attribuer de très-vastes concessions de terre, et nonobstant les promesses qu'ils avaient faites, de s'y transporter pour les habiter, et d'y envoyer des défricheurs, les laissaient entièrement incultes. Parmi ceux-ci se trouvaient plusieurs des principaux membres de la Compagnie, qui semblaient n'y être entrés et n'avoir été promus aux premières charges de ce corps que pour procurer, par ce moyen, avec plus de facilité, leurs intérêts propres.